

ANNEXE 1 : CONDITIONS DE NOMINATION SUR CERTAINS POSTES (page 1/3)

Postes à exigences particulières (PEP) - cf. § 1.1	
<p>Postes en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ULIS école (sauf TSA) - Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA et EREA) - Institut Médico-Educatif - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) - Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) (à l'exception des postes relevant du trouble du spectre autistique) - Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) ex option G - Centre hospitalier et Service d'Assistance Pédagogique A Domicile (SAPAD) <p>RASED à dominante pédagogique (ex-option E) et RASED à dominante relationnelle (ex-option G)</p> <p>Enseignant coordonnateur APADHE * Secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA) * Coordonnateur dispositif ressource haut potentiel *</p>	<p>Sont nommés par ordre de priorité, et sous réserve le cas échéant de l'obtention de l'avis favorable de la commission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A titre définitif, les enseignants titulaires du CAPSAIS (dans l'option), du CAPA-SH (dans l'option) ou du CAPPEI avec le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspondant aux exigences du poste 2. à titre définitif, les enseignants titulaires du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du CAPPEI avec une option ou un module de professionnalisation/d'approfondissement différent 3. à titre provisoire, les enseignants qui achèvent leur formation CAPPEI 4. à titre provisoire, les enseignants qui partent en formation CAPPEI 5. à titre provisoire, les enseignants qui ne disposent pas du CAPPEI
<p>Enseignant en Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) à temps complet</p>	<p>Certification FLS requise pour une affectation à titre définitif</p>

* Les postes surlignés en gras, comportant un astérisque font l'objet d'un passage en commission d'aptitude, préalablement à la participation au mouvement intra-départemental des candidats

ANNEXE 1 : CONDITIONS DE NOMINATION SUR CERTAINS POSTES (page 2/3)

Postes à profil (PAP) - cf. § 1.2	
<p>NOUVEAU</p> <p>Postes de direction d'école maternelle, élémentaire totalement déchargés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Postes de direction dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire • Postes de direction d'école accueillant un dispositif d'enseignement bilingue en immersion • Référent départemental directeurs d'école 	<p>Peuvent faire acte de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les personnels nommés à titre définitif sur l'emploi considéré • les adjoints inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année considérée • les enseignants qui ont exercé au moins 3 années sur un poste de direction à titre définitif, à condition qu'ils en aient fait la demande par écrit. Les enseignants qui étaient dans un autre département devront transmettre une photocopie de l'arrêté de nomination. • les adjoints non-inscrits sur la liste d'aptitude avec une nomination à titre provisoire
<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller pédagogique départemental EPS, en charge de la formation, du numérique, de l'éducation musicale, des arts plastiques, des sciences, de la maternelle, des langues vivantes ou des savoirs fondamentaux – français-mathématiques • Maîtres formateurs profilés INSPE 	<p>Sont nommés par ordre de priorité, et sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la commission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A titre définitif, les détenteurs du CAFIPEMF 2. A titre provisoire, les enseignants admissibles au CAFIPEMF 3. A titre provisoire, les enseignants qui ne disposent pas du CAFIPEMF
<p>Conseiller pédagogique de circonscription</p>	<p>Sont nommés par ordre de priorité, et sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la commission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. A titre définitif, les détenteurs du CAFIPEMF 5. A titre provisoire, les enseignants admissibles au CAFIPEMF 6. A titre provisoire, les enseignants qui ne disposent pas du CAFIPEMF
<p>Conseiller pédagogique – circonscription ASH</p>	<p>Ces postes requièrent la détention du CAFIPEMF <u>et</u> du CAPPEI/CASAIS ou CAPA-SH.</p> <p>Les candidats seront affectés selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaires du CAFIPEMF et du CAPPEI (CAPA-SH/CAPSAIS) : nomination à titre définitif • Non titulaires de ces deux certifications : nomination à titre provisoire
<p>ERUN – Enseignant référent aux Usages du Numérique</p>	<p>CAFIPEMF souhaitable</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants en Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) à temps incomplet (mi-temps) 	<ul style="list-style-type: none"> • Certification FLS requise

ANNEXE 1 : CONDITIONS DE NOMINATION SUR CERTAINS POSTES (page 3/3)

Postes à profil (PAP) - cf. § 1.2 (suite)	
<p>NOUVEAU Enseignants référents à la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignant auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) • Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD autisme) • Enseignant en unité d'enseignement autisme maternelle et élémentaire • Enseignant en ULIS TSA • Enseignant ressources « trouble du spectre de l'autisme (TSA) » et personne ressource auprès du centre ressource autisme • Postes en Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) collège lycée • Enseignant en autorégulation (DAR) • Coordonnateur départemental PIAL Coordonnateur pédagogique du Service de l'école inclusive • RLE et Enseignant en centre pénitentiaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Titulaire du CAPSAIS – CAPA-SH – CAPPEI nomination à titre définitif ➤ Non titulaire du CAPSAIS – CAPA-SH – CAPPEI nomination à titre provisoire
<p>NOUVEAU Coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)</p>	<p>CAPPEI souhaité</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de mission (USEP, formation continue et politique de la ville, coordonnateur de PIAL à temps plein, lutte contre les violences et suivi des enfants du voyage) • Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire • Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire et politique de la ville • Enseignant: <ul style="list-style-type: none"> - en dispositifs d'enseignement bilingue en immersion - spécialisé à profil surnuméraire <p>Webmestre et chargé(e) de communication Conseiller de prévention départemental</p>	